

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28/01/2026 à 18H30**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine FLACHAIRE – Elodie BERARD – David REY – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC– Georgette MILLY– - Léna ROMAN

Excusés : Nathalie HURLIN – Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Marcelle PARIS –Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Cécile SARRASIN donne procuration à Georgette MILLY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Adrien BLANC

---

**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES**

Ont été adoptées à l'unanimité :

**2026-001- Rénovation de deux fontaines – demande de subventions**

Les fontaines de la Bourgea et du Villard, patrimoine vernaculaire, ont connu des rénovations hasardeuses en béton au début du XXème siècle.

Le projet consiste à les restaurer en pierre, similaire aux fontaines existantes sur le bourg.

Par délibération n°2025-027 en date du 31 mars 2025, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention pour ce projet auprès du Département et de la Région. Seul le département a donné une suite favorable, à hauteur de 15 %

Les financeurs sont resollicités à hauteur de 30 % pour l'Etat et 18,60 % pour la Région.

**2026-002- Aménagement autour du lac et du camping – demande de subventions**

Il s'agit de rénover et réaménager les espaces autour du lac et du camping et d'améliorer l'esthétique au niveau de l'entrée du camping : aires de jeu, création de places à feux, installation de tables de pique-nique. Le projet prévoit également l'installation d'un portique gabarit au départ de la route.

Le projet est estimé à 150.000 € HT, des subventions sont sollicitées auprès du Département. L'Etat a déjà validé une subvention DETR à hauteur de 30 % en 2024.

**2026-003- Installation d'un pumptrack – demande de subventions**

Dans la continuité de l'installation d'un terrain multisports, un « pumptrack » va être installé à proximité du terrain de camping.

Ce projet représente un montant estimatif de 105.000 € HT, et des subventions vont être sollicitées auprès de l'Etat, le Département et la Région.

## **2026-004- Animation « randonnée des bibliothèques » année 2026 – demande de subvention**

L'animation organisée en partenariat avec les bibliothèques de Champcella et Freissinières se tiendra cette année à Saint Crépin, sur le thème de l'eau, le dimanche 23 août. Au départ de Saint Crépin, l'itinéraire suivra la Durance jusqu'à la Fontaine Pétrifiante de Réotier en passant par le Lac d'Eyglis puis les randonneurs reviendront à Saint Crépin. Pas de fort dénivelé, mais une promenade bucolique le long des canaux et de la Durance avec notamment des interventions sur le thème des canaux, des fontaines et lavoirs, et des adous. Le montant total de cette animation est estimé à 2.132 €, chaque commune prenant en charge un tiers des dépenses. Une subvention de 70 % est sollicitée auprès du Département des Hautes-Alpes.

## **2026-005- Animation « Chouette » année 2026 – demande de subvention**

Cinquième édition pour cette animation, organisée par les bibliothèques de Guillestre, Risoul, Eyglis et Saint Crépin, aura cette année pour thème les « arts de rue ». Le budget total de l'animation est estimé à 4200 €. Une subvention de 70 % est sollicitée auprès du Département des Hautes-Alpes.

## **2026-006- Autorisation de payer une facture en investissement avant le vote du budget**

Jusqu'à l'adoption du budget qui devrait intervenir d'ici la fin du mois de mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement d'une facture d'investissement de 30.030 € TTC pour de la voirie en 2025.

## **2026-007- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée H801 à la Bourgea**

La fontaine communale du hameau de La Bourgea, qui va prochainement être remplacée, est située sur le domaine public au pied d'une courbe présentant une visibilité réduite pour les véhicules descendants.

La présence de cette fontaine incite notamment les cyclistes à s'arrêter à proximité immédiate de celle-ci pour s'approvisionner en eau, les exposant ainsi à un risque d'accident, compte tenu du profil de la courbe et du trafic automobile.

C'est dans ce cadre que la commune a proposé aux propriétaires de la parcelle H801 située en limite du domaine public d'acquiescer une partie représentant 15 m<sup>2</sup> de leur parcelle au prix de 750 € pour améliorer l'emplacement de la fontaine.

En cas de refus, la fontaine légèrement décalée sur le domaine public pour permettre son installation en toute sécurité.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents des services techniques feront valoir leur droit à la retraite d'ici fin 2028 et qu'il convient de penser dès aujourd'hui à leur remplacement pour mieux anticiper ces départs.

## **La séance est levée à 20h**

Le Maire,  
Jean-Louis QUEYRAS



le secrétaire de séance  
Adrien BLANC